



KODAK Digital Still Camera



Le Grand étang de la Jemaye et la ferme du Parcot développent leur site Natura 2000

Intégrés dans le périmètre Natura 2000 des Vallées de la Double, les sites départementaux de la Ferme du Parcot et du Grand étang de La Jemaye viennent de faire l'objet de deux nouveaux contrats visant à valoriser leur intérêt environnemental. Cette signature s'est faite samedi 5 février à l'occasion de la Journée mondiale des zones humides.

Publié le 08 février 2022

Le Conseil départemental de la Dordogne multiplie les actions pour faire du territoire une terre d'excellence environnementale. Cela passe, par exemple, par une promotion appuyée du réseau Natura 2000.

Lancé en 1992, le réseau géographique européen Natura 2000 est composé, à l'échelle du Périgord, de plus d'une vingtaine de sites. Il a pour objectifs de préserver le patrimoine naturel tout en tenant compte des préoccupations économiques, sociales et culturelles.

Parmi eux, figurent les sites départementaux de la Ferme du Parcot et du Grand étang de La Jemaye, qui sont inclus en intégralité dans le périmètre du site Natura 2000 des Vallées de la Double. Initié en 2007, ce site s'étend sur 4 520 ha, traverse 29 communes, 6 communautés de communes localisées en Dordogne et en Gironde.

Deux nouveaux contrats

Dans le cadre de la Journée mondiale des Zones humides, qui avait lieu samedi 5 février, et grâce à un partenariat avec le Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle (SMBI), les sites départementaux de la Ferme du Parcot et du Grand étang de La Jemaye ont fait l'objet de deux contrats Natura 2000 Ni-agricole Ni-forestier.

Cette signature de contrats s'est faite en présence de Pascal Bourdeau, vice-président en charge de la transition écologique et de l'Etat, représenté par le secrétaire général de la préfecture Martin Lesage.

Le contrat relatif à la ferme du Parcot vise à développer 3 actions :

<https://www.dordogne.fr/information-transversale/actualites/le-grand-etang-de-la-jemaye-et-la-ferme-du-parcot-developpent-leur-site-natura-2000-22331953?>

- Fauchage tardif des prairies (septembre) avec valorisation des résidus de coupe pour compostage ;
- Restauration d'une prairie en voie de fermeture ;
- Restauration d'une lande à bruyères et ajoncs

Sur le Grand Etang de la Jemaye, il s'agit de mener l'entretien d'une lande à bruyères par un débroussaillage léger, ce qui permet au milieu d'accueillir notamment pour le Fadet des Laïches, un papillon d'intérêt communautaire.

Une première phase d'entretien a été réalisée en octobre 2021 en régie par le Département avec l'intervention de lycéens du Lycée agricole du Cluzeau de Sigoulès dans le cadre d'un chantier école.